



**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE**

CCAS de MONTATAIRE  
Service réussite éducative  
SFT/DP/KE - décision n°2023 - 07  
Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la  
réussite éducative – Association JADE

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 060-266004142-20230130-DEC\_300123\_N07-AU

S'LO

Fait à Montataire, le 30 janvier 2023

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la réussite éducative – Association JADE

**Le Président du CCAS de Montataire,**

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023 notamment celle concernant la prise en charge de séances en soutien psychologique,

Considérant la proposition de l'association JADE de faire intervenir une psychologue diplômée auprès des jeunes de 11 à 16 ans inscrits dans le programme de réussite éducative.

Considérant la proposition tarifaire de l'association JADE,

### DÉCIDE

**Article 1 :** de prendre en charge, dans le cadre d'un parcours individuel de réussite éducative des séances de suivi en psychologie assurées par une psychologue de l'association JADE. Les consultations se feront hors temps scolaire les vendredis après-midi voire si besoin les mercredis.

L'entrée de l'enfant dans le dispositif de la réussite éducative aura été validée en amont par la coordonnatrice de la réussite éducative après un entretien avec la famille.

**Article 2 :** le CCAS de Montataire paiera par mandat administratif la prestation de l'intervenante sur présentation d'une facture mensuelle :

50 € pour la séance individuelle (entretien d'1 heure)

80 € pour chaque réunion de suivi en présence de la coordonnatrice de la réussite éducative.



Envoyé en préfecture le 10/02/2023  
Reçu en préfecture le 10/02/2023  
Publié le 10/02/2023  
ID : 060-266004142-20230130-DEC\_300123\_N07-AU

**CCAS DE MONTATAIRE**  
**Service réussite éducative**  
SFT/DP/KE - décision n°2023-07  
Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la réussite éducative - Association  
JADE

**Article 3** : une convention sera établie entre la période du lundi 2 janvier au vendredi 7 juillet 2023. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants et des jeunes. La prestation du psychologue fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de Réussite Educative.

**Article 4** : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

**Article 5** : sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la coordonnatrice du Pôle Social,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- L'association JADE en lien avec le psychologue en charge des séances individuelles de soutien psychologique.

**Le Président du CCAS**  
**C.C.A.S.**  
Centre Communal d'Action Sociale  
2 Rue Armand Desnosse  
60160 MONTATAIRE  
Tél. : 03 44 27 55 31  
Fax : 03 44 27 09 09  
**Jean-Pierre Bosino**

